

# L'ACTION

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

N° 357

Juin 2009

## Seule la lutte PAIE !

Au travers de différentes actions, celles-ci nous démontrent que la lutte finit par payer !

Souvenons-nous de Kléber Toul où, grâce à une grande mobilisation des salariés, Michelin a été contraint d'accorder plus d'indemnités que prévu.

De même, chez Continental, où, après plusieurs semaines de luttes, les salariés ont obtenu une indemnité de 50 000 euros par salarié.

Seul bémol dans ces deux cas, c'est la fermeture de ces usines provoquant la désindustrialisation sur ces deux bassins d'emplois.

### **Chez Michelin : 75 % de rémunération du chômage partiel grâce à la lutte !**

Le 13 mai dernier, la direction informait les syndicats qu'elle porterait la rémunération du chômage partiel à 75 % du brut, primes comprises.

Mais il faut bien dire que, dans différentes usines et ateliers, des délégations ont eu lieu pour exiger que la rémunération du chômage partiel soit portée à 100 %.

Et puis, il y avait l'action prévue le 15 mai, pour l'assemblée générale des actionnaires, action bien réussie.

On a donc tout le droit de croire que toutes les initiatives ont pesé sur la décision de la direction.

Alors, il nous faut continuer et persister dans cette voix et ce dès le 13 juin, jour d'une nouvelle action nationale pour peser sur les décisions de l'Etat et du patronat.

### SOMMAIRE :

- P.1 Edito
- P.2 Accord de Méthode PERCO : le bilan  
Chômage partiel
- P.3 Intersyndicale  
Amiante : le scandale Michelin
- P.4 Comité d'Etablissement  
réunion du 28 mai  
Bien-être au travail

**Samedi 13 Juin**  
**Journée nationale**  
**de Mobilisation**  
**Manifestation**  
**à 14 h 30**  
**Place du 1er mai**

E  
D  
I  
T  
O

# Accord de Méthode

La dernière réunion, selon la direction, s'est tenue le 14 mai dernier. Si le projet soumis à signature satisfait Michelin : durée de consultation des instances représentatives des salariés réduite et surtout, impossibilité pour celles-ci d'avoir recours à toutes les possibilités prévues par la législation, pour les salariés et leurs représentants, aucune contrepartie si minime soit elle. Une chose est sûre, des licenciements sont prévus et programmés par la direction.

C'est le but de ce type d'accord, faciliter les restructurations avec si possible l'aval d'un maximum

d'organisations syndicales, pour s'assurer que l'image ne soit pas ternie par des futurs licenciés qui auraient l'idée de ne pas accepter le sort qui leur est réservé.

Avant cette dernière réunion, la direction Michelin a tenté par des rencontres bilatérales avec certaines organisations syndicales de brouiller les règles de négociations. Pour la CGT, nous trouvons cela déplorable et nous disons que, lorsqu'une négociation est ouverte, il faut jouer carte sur table et bannir ce genre de rencontre, sinon on est en droit de s'interroger sur la loyauté de la négociation.

---

## PERCO (Plan d'Epargne Retraite Collectif) : le bilan

Depuis la signature de l'accord, le nombre -déjà très modeste de souscripteurs- ne cesse de se réduire, nous arrivons vers les 20 % avec une baisse régulière au fil des années.

C'est 80 % des salariés qui n'ont pas accès, soit par crainte (placer son argent est très aléatoire et encore plus en cette période de crise), soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

La répartition des souscripteurs et les montants versés varient du simple au double suivant les catégories :

- 16 % des agents	adhèrent pour un versement moyen d'environ	500 €
- 24 % des collaborateurs	- - - - -	600 €
- 32 % des cadres	- - - - -	1000 €

Lors de la négociation, la CGT disait que si la direction avait de l'argent pour abonder le PERCO (environ 2 130 000 € prévus pour 2009), il serait plus judicieux d'augmenter les salaires de tous, ce qui donnerait un peu plus de pouvoir d'achat et alimenterait les caisses de retraite par répartition dont tout le monde profite. Aujourd'hui, les faits nous donnent raison.

PERCO, intéressement, augmentation individuelle (AI), primes...., tous ces dispositifs de rémunération aléatoire conduisent vers une baisse incessante de la part salariale et une moindre rémunération du travail. Pourtant on nous demande toujours plus d'efforts, de flexibilité, etc....

**Il est temps de revendiquer massivement une juste rémunération de notre travail et de nos efforts, c'est cela qui permettra de sortir de la crise actuelle et de ne pas y retomber et garantira notre protection sociale et nos retraites par répartition.**

---

## Chômage partiel

Depuis la fin de l'année 2008, nous connaissons une baisse d'activité dans tous les services suite à la crise financière mondiale.

Mais plus on avance dans l'année 2009, on s'aperçoit que la crise a bon dos chez Michelin. Car tous les mois, lors des réunions de C.E., on nous annonce des jours fermés, chômés.

Le lendemain, c'est le contraire, des productions sont faites dans d'autres pays et rentrent en France et nos ateliers de semi-finis souffrent.

Quand on demande des infos sur l'avenir, on obtient aucune réponse.

Au niveau du rechapage, la production repart et le nouveau procédé de cuisson va se mettre en route, la direction prévoit de remettre en route les EFS pour amortir les machines.

**A la CGT, nous disons que la direction profite de cette situation pour nous faire travailler à la carte, récupérer des acquis et ainsi gérer notre temps de travail, mais par la même notre temps de loisirs.**

# Intersyndicale

Le 2 juin, s'est tenue une réunion intersyndicale où deux sujets étaient à l'ordre du jour :

**1- l'Accord de Méthode** sur lequel les organisations syndicales devaient se positionner. Pour une très grande majorité, le projet d'accord n'est pas signable dans l'état et l'ensemble des organisations est consciente que cet accord est un véritable chèque en blanc donné à l'entreprise.

Michelin ne s'engage pas sur les conditions de départ par des mesures d'âge. Sur la pénibilité, Michelin ne la prendrait pas en compte ou de manière discriminatoire. Les accompagnements financiers ne sont pas définis dans l'accord cadre.

La CGT tient à réaffirmer qu'elle se positionne contre l'accord de méthode et préfère que soit ouverte une négociation sur le chapitre de la pénibilité afin de pouvoir faire partir les salariés touchés dans les conditions de départ financés par l'entreprise en contrepartie des mauvaises conditions de travail subies par les salariés.

**2- Mutuelle** : cette question était à l'ordre du jour suite aux dernières élections où la CGT a conforté sa place de première organisation.

La CGT veut jouer le jeu de la démocratie et souhaite que le résultat des élections se traduise dans la composition du Conseil d'Administration. Elle ne demande que les postes qui lui reviennent, elle a fait les propositions suivantes :

- Président - Trésorier ..... CGT
- Vice-Président - Secrétaire ..... CFDT
- Trésorier adjoint..... CGC
- Secrétaire adjoint..... SUD

La CGT est consciente que la Mutuelle doit être partagée par toutes les organisations syndicales pour faire avancer et améliorer notre couverture santé complémentaire.

*La CGT remercie toutes celles et tous ceux qui lui ont fait confiance et qui ont fait que la liste CGT se détache largement avec plus de 800 voix d'avance sur la deuxième liste (CFDT).*

## Amiante : le scandale Michelin

Lundi 25 mai a eu lieu le procès en Appel concernant quatre dossiers de malades de l'Amiante Michelin.

En effet,

- malgré l'Arrêt de la Cour de Cassation défavorable pour Michelin sur le dossier amiante le 18 décembre 2008,
- malgré sept nouveaux jugements rendus (le 30 avril 2009) par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale ayant reconnu la faute inexcusable de Michelin.
- malgré un nouveau jugement de la Cour d'Appel de Riom rendu le 19 mai 2009 confirmant la faute inexcusable de Michelin (décès du malade le 1<sup>er</sup> mai 2009),

Michelin continue à nier l'utilisation de l'amiante, à nier la connaissance des méfaits de ce poison, à mépriser devant les tribunaux les veuves et les victimes.

Pourtant, nous sommes à Clermont-Ferrand,

- ville du scandale de l'amiante, ville des décès d'Amisol,
- ville où d'éminents professeurs de médecine maîtrisaient parfaitement le sujet sur ce produit cancérigène et ses méfaits dans l'organisme et, qui plus est, formaient les médecins du travail Michelin.

**Nous ne laisserons aucun malade de l'amiante, ni veuve, sans soutien, ni solidarité !**

**Tous les salariés exposés peuvent contacter le Comité Amiante Prévenir et Réparer (CAPER) - Tél. 04.73.19.06.75**

# Comité d'Etablissement

❑ La direction a fait une déclaration sur l'Assemblée des Actionnaires du 15 mai déplorant les soi-disant insultes et violences dont ont été victimes certains actionnaires, nous faisant pratiquement passer de victimes à bourreaux.

Trois organisations (CGT - SUD et FO) sont intervenues pour répondre que des bénéfiques records, des salaires trop bas, au contraire des dirigeants et de certains actionnaires, légitiment largement la colère des salariés.

❑ Le premier débat a porté sur les comptes du C.E. pour l'année 2008. Deux syndicats (CGT et SUD) s'inquiètent pour l'avenir (déficit pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive). Ils revendiquent une augmentation de la dotation de l'entreprise (demande à 3%). Le secrétaire du C.E. (CFDT) répond que le succès est là et que, s'il le faut, il continuera les augmentations des tarifs aux familles.

❑ Viennent ensuite les débats sur la phase test du "projet Oxygène". La direction dit vouloir améliorer la qualité de vie sur site (espace de détente, service de proximité, etc...). Le projet s'appellera "bien-être au travail", mais la CGT dit que de meilleures conditions de travail et un meilleur salaire contribueraient à justifier ce titre.

❑ Concernant l'impact des baisses d'activités sur

la rémunération (non augmentation de la part fixe du salaire des cadres et différer la part variable individuelle), la CGT est bien sûr très remontée. La CFDT dénonce une inégalité de traitement, SUD déclare que cela fait l'équilibre par rapport aux années précédentes. La CGT rappelle la revendication des salariés de plus 350 €/mois et aucune baisse de rémunération pour toutes les catégories.

❑ Vient ensuite une information sur l'indemnisation du chômage partiel à 75%. La direction a été incapable de nous fournir le détail des calculs.

Toutes les organisations à l'unanimité réclament le paiement à 100%.

## Réunion du 28 mai 2009

La CGT et la CFDT votent contre le recours au chômage partiel après consultation du C.E. sur les mesures d'adaptation de l'activité. SUD et la CGC s'abstiennent.

❑ Concernant le blocage de la 5<sup>ème</sup> semaine de congés à O22 : les débats ont porté sur le fait que celle-ci n'est pas nécessaire.

La direction a été dans l'incapacité de nous donner combien d'essais de courses avaient été supprimés, combien de voitures en moins. On sait très bien que les grandes courses sont prévues une année à l'avance voire deux. Cette mesure est faite pour nous imposer et gérer nos congés. La CGT, SUD, CFDT se prononcent contre, la CGC s'abstient.

## Bien-être au travail

A la réunion de C.E. du 28 mai, la direction nous a présenté un projet intitulé "Bien-être au travail", qui consiste à faire du sport en dehors de notre temps de travail.

Michelin investit dans des salles de sport, dans des postes d'éducateurs et affiche les horaires d'ouverture, mais tout cela en dehors du temps de travail.

Certaines organisations ont débattu sur l'ouverture des portes des salles.

Pour la CGT, le bien-être au travail commence par de bons salaires, de bonnes conditions de travail, mais aussi des repas chauds, équilibrés pour les salariés en équipe.

Il ne faudrait pas que le sport soit un moyen pour faire disparaître pendant quelques minutes le stress que beaucoup de 2 X 4 ont à tous les niveaux.

Pour la CGT, Michelin a un métier c'est faire des pneus dans de bonnes conditions et non de monter des salles de sport.